



CHASSEURS DU
NORD

Saint-Amand-les-Eaux, 15 Février 2026

A Mesdames et Messieurs les demandeurs
d'un Plan de Gestion Cynégétique « Lièvre » 2026-2027
dans le département du Nord

Objet : Plan de Gestion Cynégétique « Lièvre » 2026-2027

Mesdames, Messieurs,

La saison 2025-2026 s'achève et, aujourd'hui, nous devons déjà préparer la campagne 2026-2027 et plus particulièrement le Plan de Gestion Cynégétique « Lièvre ». Pour cela, il convient de vous rappeler quelques modalités importantes de son fonctionnement administratif :

- la date butoir du dépôt des demandes de plan de gestion « Lièvre » est fixée **au 10 mars**.
- la demande de plan de gestion « Lièvre » est accompagnée du contrat d'adhésion territoriale optionnel – CATO - au verso, qu'il faut impérativement **compléter et signer pour ceux qui souhaitent bénéficier des offres de services de la Fédération** (Aménagement du territoire, subventions aux jeunes chasseurs, au repeuplement de gibier et à l'achat de matériels de piégeage).
- vous pouvez saisir directement votre demande via internet en utilisant votre espace adhérent sur notre site www.chasse59.fr, uniquement si aucune modification de territoire n'est à déclarer pour la prochaine saison et si vous ne souhaitez pas changer de type de contrat (CATO vs CAT). Votre numéro d'adhérent se trouve dans l'encadré à droite de votre demande 2026/2027 !
- vous ne devez pas régler votre paiement au dépôt de la demande.
- les commissions communales d'attribution auront lieu courant avril-mai.
- la facturation du PGCA et de votre contrat d'adhésion territoriale se fera vers la mi-juin et sera couplée avec l'ensemble des autres facturations fédérales (Bracelets « Grand Gibier », Contribution Territoriale Dégâts etc..).
- Toute modification de territoires de chasse (échanges de terres, dénonciation de baux etc...) ne sera plus instruite par la Fédération à compter du 15 juin de chaque année.
- Les bracelets « Lièvre » seront disponibles à compter du 1^{er} juillet de chaque année à la Fédération, uniquement après acquittement de la facture globale annuelle. Les bracelets seront envoyés par voie postale ou en retrait direct à la Fédération des Chasseurs du Nord.

- Les adhérents qui souhaitent bénéficier des aides financières de la Fédération en matière d'aménagement des territoires (offres gratuites de semences ou de haies etc...), de subventions fédérales pour l'accueil des jeunes chasseurs, le renforcement des populations de gibier ou l'achat de matériels de piégeage et d'agrainage à prix préférentiels doivent impérativement souscrire un CATO (Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel) au tarif unique de 85 euros.

Certain de votre soutien à nos démarches, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

Simon RÉGIN

**MEMENTO POUR REMPLIR VOTRE DEMANDE DE PLAN DE GESTION ET DE CONTRAT
D'ADHESION TERRITORIALE**

Afin d'éviter tous soucis dans le traitement de votre dossier, il vous est nécessaire d'effectuer quelques contrôles concernant votre demande de plan de gestion pré-remplie qui est joint à cet envoi :

1/ Contrôler votre adresse, s'il y a un changement de coordonnées, vous pouvez faire la modification directement sur le document. Merci de nous indiquer votre adresse mail et vos numéros de téléphone.

2/ Contrôler la ou les communes déclarées ainsi que les superficies attenantes. Si les informations inscrites sur cette demande sont erronées, vous pouvez effectuer les modifications directement sur le document :

- *Soit ajouter ou supprimer une commune.*
- *Soit modifier les superficies et les types de biotope.*

Nous vous rappelons que toute augmentation de superficie doit être justifiée (Joindre obligatoirement le bail de chasse et les plans du territoire au 1/25000 ainsi que le nom de l'ancien détenteur du droit de chasse à qui vous reprenez les terres !). En cas de reprise de terres déjà déclarées dans le PGCA précédent, obligation de fournir une dénonciation du bail précédent, même si celui-ci est verbal.

Sans ces documents, les changements ne seront pas pris en compte pour l'année considérée.

3/ Vous devez dater et signer votre demande de plan de gestion.

4/ Si vous choisissez le contrat CATO (Contrat d'Adhésion Territoriale Optionnel) pour la prochaine saison, vous devez cocher impérativement la case correspondante dans le tableau situé en bas de la page précédente.

5/ Vous devez dater et signer votre Contrat d'Adhésion Territoriale.

6/ Vous n'avez rien à régler pour l'instant. Votre cotisation vous sera réclamée vers la mi-juin.

7/ La demande de PGCA et le Contrat d'Adhésion Territoriale sont à retourner pour le 10 mars à la Fédération des Chasseurs du Nord, dernier délai (cachet de la poste faisant foi !).